PIÈCES JUSTIFICATIVES

Pour tous les séjours

– Photocopie des pages du carnet de vaccination et maladies infantiles

– Attestation de la sécurité sociale ou C.M.U
(en cours de validité pendant la période du séjour)

– La fiche de santé CERFA dûment remplie
(télécharger la fiche CERFA n° 10008*02 sur le site de la ville ou sur service-public.fr)

– Ordonnance si traitement ou consignes médicales
(à remettre avant le jour du départ)

– 2 photos d'identité

– Le règlement signé

Pour les familles qui n'ont pas calculé leur quotient familial pour l'année 2022
– Avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020

Pour les séjours nécessitant la pratique de la natation
– Brevet de natation ou le test d'aisance aquatique

Demande particulière de la famille

Cadre réservé à l'administration